



## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Fresnoy Folny sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

**Nombre de Membres :**

**En exercice : 33**

**Présents : 30**

2 absents ex : M. Morel J-M, M. Boinet O  
1 absent : Beuvain I

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	M. PAILLARD JEAN FRANÇOIS	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT	excuse
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN	
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT	P.O. Beuvain
FRESNOY FOLNY	M. CARPENTIER LAURENT	
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE	

FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE absente
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIÈRES	M. ANGER SEBASTIEN
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ
PUISINVAL	Mme LEDUE SABINE
SAINT AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL
SAINT AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC absent excusé
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER absent excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY

## 1. APPROBATION DU DERNIER PV

Le dernier PV du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. DELIBERATIONS

### \*2023-001 MARCHE VALORISATION DES EMBALLAGES

M. Martel présente les résultats du marché d'appel d'offres du marché de tri et valorisation des recyclables ainsi que les conclusions de la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2023. Le Conseil communautaire Londinières délibère et approuve les conclusions, VEOLIA (amiens 80) est

donc retenu pour un montant de 74860 euros HT par ans . Le marché est passé pour une durée de 3 ans du 1 mars 2023 au 28 février 2026. Le marché est ensuite reconductible tacitement deux fois une année ( soit une durée maximale de 5 ans jusqu'au 28 février 2028) sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

### **\*2023-002 PLUI**

M.Vassard présente les résultats du marché d'appel d'offres du PLUI ainsi que les conclusions de la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2023.

Le Conseil communautaire de Londinières délibère et approuve les conclusions.

Il a été retenu **GEOSTUDIO** société basée à Saint Etienne du Rouvray (76) , 45 avenue Robert Hooke et **ATELIER AMENAGEMENT** 34 Rue du 8 mai 45 à Saint Saens (76)

**pour un montant de 113875 euros HT**

### **\*2023-003 DUREE AMORTISSEMENT ACQUISITION DES LOCAUX DE L'ENTREPRISE SERAPID**

Le conseil délibère pour amortir l'acquisition du bâtiment de l'entreprise anciennement SERAPID qui concerne ( le budget ADE )sur **une durée d'amortissement de 30 ans.**

### **\*2023-004 RENOUELEMENT CONVENTION SPA ST AUBIN SUR SCIE**

Le conseil délibère pour renouveler la convention avec la SPA de saint Aubin sur scie, et autorise Mme La présidente à signer cette convention .Mme La présidente fait remarquer que dorénavant toutes les communes de la communauté communes de Londinières sont rattachées à la SPA de Saint aubin Sur Scie.

### **\*2023-005 LUMINAIRE MAISON SANTE**

Le conseil délibère pour réaliser un projet de travaux concernant les luminaires de la maison santé ; à demander toutes les subventions aussi élevées que possibles afin de réaliser des économies d' énergie Le Conseil autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce projet ainsi que les devis.

### **\*2023-006 VENTE DE TERRAIN**

Le conseil délibère et autorise MME LA PRESIDENTE à signer les actes de vente pour les terrains.  
Le prix initialement est fixé à 10 euros le m2.

Une première vente concerne l'acquisition de terrain par LES CLOTURES BERRANGERS  
environs 9000 m2 à 10 euros du m2.

### **\*2023-007 BORNAGE EUCLYD**

Le conseil délibère et autorise MME LA PRESIDENTE

A signer le devis EUCLYD de bornage des terrains pour un montant de 2920 euros HT

### **\*2023-008 VENTE ANCIENNEMENT BATIMENT SERAPID**

Le conseil délibère et autorise

MME LA PRESIDENTE à signer l'acte de vente concernant les locaux situés dans l'ancienne  
entreprise SERAPID avec l'entreprise

Henock GENERALTEC environ 145 000 €, Entrepôt au sous-sol + Bureau niveau 0. Surface totale  
environ 218 m2

### **\*2023-009 VENTE ANCIENNEMENT BATIMENT SERAPID**

Le conseil délibère et autorise

MME LA PRESIDENTE à signer l'acte de vente pour un terrain situé sur la zone d'activité de  
Londinières à M.Lelong.

Le terrain est au prix de 15 euros le m2 et les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur.

### **\*2023-010 VENTE TERRAIN**

Le conseil délibère et autorise

MME LA PRESIDENTE à signer l'acte de vente pour un terrain situé en bordure de la D920 d'une  
surface de plus ou moins 1700 m2 au prix de 39 euros le m2 à M.Lelong.

Les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur

### 3. DIVERS

\*M.Martel informe que la plaquette de tri est bientôt finalisée, elle pourra être distribuée dans le prochain mois avec une lettre dans toutes les boites des habitants de la communauté communes de Londinières. Il est constaté que dans la poubelle jaune il y a des sacs plastiques. Il est important que les habitants mettent en VRAC dans la poubelle jaune. Pas de Sacs.

En 2024 : nouvelle réglementation, les déchets organiques ne devront plus se trouver dans les poubelles.

\*Le DPE au niveau du local des ambulances a été réalisé, un rendez-vous est organisé pour discuter de la vente avec les locataires actuels.

\*Rencontre des associations samedi 11 février par la commission.

\*Dans les locaux de la VIMO, il y a des infiltrations d'eau, des travaux seront à prévoir.

### 4. MANIFESTATION

- 18 MARS 2023 PRADER WILLI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H  
De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal